1er octobre 2015

# Le Conseil d'administration d'Air France-KLM mandate la Direction d'Air France pour mettre en place un plan de restructuration alternatif afin d'accélérer le redressement

Le Conseil d'administration d'Air France-KLM s'est réuni ce jour afin d'évaluer la mise en oeuvre du plan Perform 2020 au sein du Groupe.

- La Direction de KLM a conclu en septembre un accord permettant une augmentation de productivité avec l'ensemble de ses salariés. Cet accord a été mis en oeuvre immédiatement.

- Le Conseil a pris acte de l'absence d'accord au 30 septembre 2015 dans les négociations entre la Direction d'Air France et les organisations représentatives des personnels navigants. Ceci survient malgré un dialogue ouvert depuis plusieurs mois et de nombreuses propositions formulées par la Direction d'Air France.

Face à l'impossibilité de signer des accords permettant au sein d'Air France la mise en oeuvre de mesures de productivité conduisant à un retour à la profitabilité pérenne, les administrateurs considèrent indispensable de mettre en place un plan alternatif. Ils ont mandaté à l'unanimité la Direction d'Air France-KLM et d'Air France en ce sens.

Ce plan, comportant une réduction de l'activité d'Air France en 2016 puis 2017, afin de garantir les objectifs économiques et l'avenir de la Compagnie, sera présenté lundi 5 octobre au Comité Central d'Entreprise d'Air France.

"*Comme l'a indiqué le Conseil d'administration qui a exprimé son soutien unanime, nous devons avancer dès aujourd'hui pour garantir un avenir durable aux activités du Groupe lui permettant de participer à la croissance du secteur en s'appuyant sur ses activités les plus compétitives. Nous tenons à réaffirmer notre détermination à faire d'Air France-KLM un des leaders dans la consolidation du secteur au niveau mondial.*" a déclaré Alexandre de Juniac, président-directeur général d'Air France-KLM.